



## PUIS JE DEMENAGER A 30 KM ET CHANGER LES ENFANTS D ECOLES

Par **olika**, le **02/06/2012** à **14:29**

JE SUIS EN INSTENCE DE DIVORCE J AI DEJA OBTENUE LA GARDE DE NOS TROIS ENFANTS LEUR PERE LES PRENDS UN WK SUR DEUX POUR DES RAISON PERSONNELLE JE SOUHAITE DEMENAGER A 30 KM ET DONC CHANGER LES ENFANTS D ECOLE AI JE LE DROIT MON EX MARIE ME MENACE SI JE LE FAIT  
MERCİ DE ME REPONDRE  
ALEXANDRA

Par **pacanox**, le **02/06/2012** à **19:01**

Bonjour Alexandra,

Je suis vraiment désolée pour vous. C'est toujours très pénible de vivre ces menaces sans recevoir beaucoup de soutien de qui que ce soit.

J'ai vécu plus ou moins la même chose que vous et je connais plusieurs personnes qui l'ont vécue.

Si vous avez la garde officielle de vos enfants, il doit être stipulé qu'ils vivent AVEC VOUS = A VOTRE DOMICILE.

Donc vous devez informer le père de votre nouvelle adresse pour qu'il puisse voir les enfants un weekend sur deux.

Pour inscrire les enfants à l'école, il vous faudra produire le jugement de divorce qui indiquera que VOUS en avez la garde, il n'y aura aucun problème.

Je vous conseillerais également de passer au commissariat avant de déménager et de faire une main courante disant que vous avez la garde des enfants (apportez le jugement de divorce) et que vous déménagez, donc que vous changez les enfants d'école à partir de la rentrée.

Et mentionnez aussi que Monsieur se permet de vous menacer.

A la rentrée, avertissez l'établissement scolaire du problème et prévenez-les par écrit qu'il ne faut surtout pas laisser les enfants partir avec leur père sans votre accord préalable.

On ne sait jamais, laissez une trace de ce qui se passe.

Si le père est mécontent, il faudra qu'il saisisse le JAF, ça prend du temps, l'avocat coûte cher et il ne fera probablement rien.

Quant au droit de visite, vérifiez votre jugement de divorce. Il mentionne certainement qui doit faire les trajets. Si rien n'est écrit c'est au père de se déplacer.

S'il n'en a pas envie, il vous demandera de faire la moitié des trajets, cela dépendra de votre bonne volonté, donc il aura intérêt à être aimable.

J'ai connu le cas similaire d'une mère qui est partie avec les enfants à plus de 100km de l'ancien domicile où le père réside. Elle refuse catégoriquement de partager les trajets. Il ne peut RIEN faire parce que l'avocat n'a pas fait mentionner ce petit détail dans la convention.

Bon courage Alexandra.

Vous avez le droit de vivre VOTRE vie, de continuer VOTRE chemin sans cet homme. Ne le laissez pas vous pourrir l'existence.

J'ai laissé le père de mes enfants me menacer et me faire du chantage pendant des années parce que je n'ai pas eu les bons conseils et que je n'avais pas les moyens de me payer un bon avocat.

Je connais plusieurs femmes dans mon cas.

Ne faites pas la même erreur que nous.

Il menace mais ne peut pas faire grand chose sans passer devant le juge pour faire modifier le mode de garde, et pour cela il faut un dossier solide qui prouve que vos enfants sont en danger.

Alors laissez-le menacer tout ce qu'il veut, faites des mains courantes pour laisser des traces et reprenez le contrôle de votre vie en profitant de vos trois enfants.

Bon courage,  
Pacanox

Par **olika**, le **04/06/2012** à **11:17**

merci de c bonne parole sa me fait du bien c tellement complique et delicat  
encore merci

Par **pacanox**, le **04/06/2012** à **17:37**

Je vous en prie Alexandra.

Vous savez, si seulement les femmes étaient plus solidaires entre elles, si toues les femmes s'aidaient un peu...

Nous sommes tellement nombreuses à vivre les mêmes expériences et nous sommes seules, si seules, face à des institutions que nous ne comprenons pas bien, sans trouver les interlocuteurs qui prendront le temps de nous écouter.

Mais on se retrouve souvent bien seule, avec la peur au ventre et on ne vit plus.

Bon courage à vous.

Je sais ce que vous traversez parce que je l'ai vécu, mais j'ai pris les mauvaises décisions faute de conseil.

Essayez de prendre soin de vous, de vous entourer de vrais amis et de reconstruire votre vie de femme sans jamais plus laisser qui que ce soit vous menacer.

Faites-le pour VOUS mais aussi pour vos filles si vous en avez, pour qu'elles sachent qu'il ne faut pas accepter ça, et pour vos fils, pour qu'ils apprennent qu'on ne traite pas une femme comme ça.

Faites-le pour NOUS TOUTES, les femmes qui vivent dans le silence et la terreur.

Prenez un jour à la fois.

Soyez courageuse et tout se passera bien.

Vous avez tous vos enfants avec vous. Vous en avez de la chance.

Filez loin de lui et VIVEZ!

**Par papa en colère, le 29/04/2014 à 14:50**

Bonjour, Je suis papa de 3 enfants dont j'ai la charge. Je souhaiterais savoir si je peux changer de région et me rapprocher de ma famille qui vit à 700kms de là où je suis.

En sachant que mon EX ne voit que la dernière de mes enfants un week-end sur deux et ne désire pas voir son fils et que la grande ne veut pas aller voir sa mère.

ALors ai-je le droit de déménager?

ONC a été signé, je dois lui verser une pension de plus, et elle rien..... la justice est toujours du côté des mamans?????? bizarre non